



[www.aisne.fr](http://www.aisne.fr)

**Direction des Affaires Juridiques et Administratives**

**Secrétariat Général**

Délégation à la Protection des Données

Tél. 03.23.24.60.47

**Affaire suivie par : la PRADA**

[prada@aisne.fr](mailto:prada@aisne.fr)

Association Transparence Citoyenne

Par mail à l'adresse

[dada+request-45184-d9e69b97@madada.fr](mailto:dada+request-45184-d9e69b97@madada.fr)

À Laon, le 27 février 2024

**Objet : Réponse à votre recours en date du 20 février 2024, suite votre saisine en date du 26 janvier 2024**

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé une demande de communication de documents administratifs auprès du Conseil départemental de l'Aisne le 26 janvier 2024. Nous y avons répondu par un courrier en date du 9 février 2024. Cette réponse étant défavorable, vous nous avez fait part d'un recours gracieux en réitérant votre demande initiale.

Pour rappel, cette demande concernait les documents suivants :

- La liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2021.
- La liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2022.
- La liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2023.

Comme nous vous l'avions affirmé dans notre réponse, le Département de l'Aisne ne dispose pas de listes des subventions accordées chaque année. De plus, nous ne sommes ni en capacité de l'obtenir par le biais d'un traitement automatisé, ni autrement sans que cela ne fasse peser une charge disproportionnée au regard des moyens dont nous disposons.

Ainsi, il n'est pas possible de faire droit à votre demande de communication.

Par ailleurs, le Département de l'Aisne publie sur son site institutionnel ses décisions et actes administratifs. Nous vous invitons donc à cliquer sur le lien suivant pour avoir accès à l'ensemble des décisions de la commission permanente relatives aux aides versées par le Département de l'Aisne pour les années 2021, 2022, 2023 : <https://aisne.com/le-conseil-departemental/les-decisions-et-actes-administratifs>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du Conseil Départemental*  
Direction des Affaires Juridiques et Administratives – Secrétariat Général –  
Délégation à la Protection des Données - Hôtel du Département  
Rue Paul Doumer – 02013 LAON Cedex – Tél. 03 23 24 60 47